

Inscription :

Toute personne souhaitant pratiquer l'équitation au sein du centre équestre Sun Equitation, de façon régulière ou occasionnelle, est tenue de remplir la fiche de renseignements. Pour toutes inscriptions les cavaliers et leurs représentants légaux s'engagent à accepter et à respecter le règlement intérieur, sans réserve ni restriction. De même, tout visiteur, accepte, par sa présence au sein de l'établissement, les clauses de ce règlement. La responsabilité du centre équestre Sun Equitation ne peut être engagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur. Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion avec ou sans restitution du droit d'entrée, peuvent être prises contre toutes personnes ne respectant pas le présent règlement au sein du centre équestre Sun Equitation.

Locaux, parking, dépose minute :

Les enfants sont acceptés uniquement sur réservation. L'accès aux locaux est réservé aux usagers ayant pris rendez-vous avec acceptation du chef d'établissement. L'accès au club est strictement interdit sans prise de Rendez-vous. Les véhicules doivent s'arrêter ou stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours. Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte du centre équestre. Il est interdit de fumer dans les locaux.

Circulation dans les locaux :

Les véhicules à moteur ne doivent pas circuler à plus de 15 kms/h dans l'enceinte du centre équestre.

Tant qu'ils ne sont pas confiés à un adulte faisant partie de l'équipe Sun Equitation, les enfants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des équidés et veiller à empêcher toute manifestation bruyante.

Fonctionnement :

L'enfant doit être confié à un adulte responsable des activités (monitrice d'équitation ou personnel faisant partie de l'équipe Sun Equitation) dès son arrivée. Et remis aux parents ou personnes autorisés à la fin des activités. Les parents s'engagent à respecter les horaires et prévenir de tout retard par téléphone. L'accès aux aires d'évolution est donc réservé aux pratiquants (enfants pratiquant l'équitation) dans les limites des horaires d'ouverture en présence d'un enseignant d'équitation diplômé. L'enseignant équestre est le principal responsable de la sécurité physique et psychologique des enfants. Il s'engage à appliquer une pédagogie positive et a adopté une attitude respectueuse du rythme de l'enfant. Tout enfants ne respectant pas les règles de sécurités ou étant ingérable au point perturber le groupe sera exclu et les sommes non utilisées seront reversé à la famille.

Paiement :

L'inscription au Centre équestre Sun Equitation peut être réservée par le versement d'un acompte et sera validé définitivement lors de la réception du règlement intégral suivant les tarifs et modalités des prestations. Les modes de paiement acceptés sont : Les virements, les chèques bancaires, les espèces, les chèques vacances et coupons sports ANCV.

Tenue :

Une tenue correcte et adaptée est de rigueur. (Tenue d'équitation, pantalon long, basket ou bottes) et le port du casque conforme à la norme européenne EN 1384 est obligatoire.

Annulation :

A titre exceptionnel, et justifié par un certificat médical. L'annulation d'un maximum de deux séances par abonnement annuel (septembre à juin) peut être prise en compte et reportée selon les disponibilités. Sous réserve d'être prévenu 72h à l'avance par téléphone. Pour toute annulation non justifiée 72h à l'avance ou pour plus de deux séances annulée, la séance est perdue et non rattrapable. Sauf en cas de force majeure (arrêt temporaire ou définitif sur certificat médical, demande exceptionnelle justifiée), il n'est pratiqué aucun remboursement des prestations équestres. Pour Cause d'intempéries ou dans un cas exceptionnels le centre équestre Sun Equitation peut annuler et reporter une séance.

Pour les abonnements annuels Licence et Certificat médical

L'inscription régulière au centre équestre Sun Equitation entraîne la prise de la licence fédérale d'équitation. Seuls les utilisateurs titulaires de la licence fédérale en cours de validité sont couverts par l'assurance liée à celle-ci. Les coordonnées de l'assureur et les limites de garantie figurent sur la licence. Le renouvellement annuel de la licence fédérale doit impérativement être fait chaque année pour ne pas risquer la rupture de couverture d'assurance. Les représentants légaux s'engagent à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation en cas de pratique régulière.